



## CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Boîte postale 44, 01212 Ferney-Voltaire cedex, France • cieds@c18.net • centre.c18.net • +33 4 50 28 06 08

Ferney-Voltaire, 30 May 2007

M. Nicolas Cronk  
Voltaire Foundation  
99 Banbury Road  
Oxford OX2 6JX  
G.-B.

Dear Nicholas,

### *The future of the Œuvres complètes de Voltaire*

Since the Voltaire Foundation took it upon itself to wrest control of the *Complete works of Voltaire / Œuvres complètes de Voltaire* from the Executive Committee of the project, back in 1998, I have followed with interest the progress of the edition – with interest, but also with growing dismay at the lamentable fashion in which the volumes are prepared for press.

I have on several occasions discussed with colleagues the best way of reviewing recent volumes of the edition in the *Cahiers Voltaire*, but we have failed to come up with a satisfactory solution. Any responsible reviews would be severely negative, but the public opprobrium would fall, unfairly in my view, on the various contributing editors. Contributors to such a project (few of whom can be expert bibliographers or textual critics) expect and need to find a strong editorial presence to guide and revise their work, but such guidance and intervention has been absent from the picture since 1998. The result is a series of volumes that go through the motions of providing a critical text of Voltaire's works but which, in too many cases, fail to withstand, in this essential and primordial regard, even the most cursory scrutiny.

When volume 74B finally reached Ferney, I turned first to your edition of the *Épître à Horace*, an important text full of charm and one of Ferney's first claims to glory, «Je crois Ferney plus beau», etc. It is certainly one of the worst contributions to the *Œuvres complètes de Voltaire* to have appeared since the start of the project in 1968 and it is difficult to imagine the circumstances under which it could have found its way into print. I attach a note on its more glaring factual errors and omissions, all but one of which were evident after a few minutes spent with the most elementary sources.

Once settled in France, I decided that the proof of the Voltaire pudding would be in its eating. I was not optimistic, knowing what I knew of your interests and abilities, and given the fact that the post-1998 Voltaire Foundation has been built on acts that, in this country, could have fallen under the jurisdiction of the criminal courts – I refer particularly to *Voltaire électronique*, which was passed off by the Voltaire Foundation as being the work of others, to the piracy by the Voltaire Foundation of web addresses belong to another body (only my extreme forbearance kept the affair, and you personally, out of the Paris police court), and to the unilateral seizure of the project in question here, the *Œuvres complètes de Voltaire*, created by and belonging, then as now, to a third party, the Executive Committee of the edition. My pessimism was justified. One cannot build upon such disreputable foundations, the pudding is inedible, and its continued production pointless.

But I put it to you that the publication of texts so carelessly prepared in what purports to be a critical edition is worse than futile, since it constitutes a form of fraud. An academic fraud, debasing academic endeavour generally and Oxonian endeavours in particular, but also a fraud of the more vulgar sort, perpetrated against those who subsidise and purchase the *Œuvres complètes de Voltaire* in the mistaken belief that the enterprise is serious and reliable.

If you consider that it is not too late to rescue the project, you should hand over to someone with the necessary expertise and application and should desist from publishing further volumes until a passable editorial standard can be achieved.

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Andrew Brown', with a horizontal line underneath.

Andrew Brown

## La catastrophe éditoriale des *Œuvres complètes de Voltaire* publiées à Oxford : un exemple du problème

Dans le tome 74B des *Œuvres complètes de Voltaire* est parue en 2006 une édition de l'*Épître à Horace* de Voltaire, due aux soins de Nicholas Cronk, également directeur de cette édition des œuvres de Voltaire publiées par la Voltaire Foundation de l'université d'Oxford.

L'*Épître à Horace* est une pièce d'un certain charme, qui célèbre de façon aigre-douce la vie fernésienne de Voltaire. C'est l'un de ses écrits les plus souvent cités, un texte vedette dans le corpus de ses œuvres complètes. L'édition qu'en propose Nicholas Cronk, édition qualifiée par lui de «critical edition», souffre d'un certain nombre de défauts invalidants:

1. Cronk donne une liste de six manuscrits du poème, dont un (MS4) serait de la main du secrétaire de Voltaire, Jean-Louis Wagnière, et risque de ce fait d'être d'une certaine importance. De ce manuscrit et de deux autres (MS5, MS6) il n'y a aucune trace par la suite et ils ne figurent pas dans l'apparat critique – ce qui est regrettable, car le manuscrit de Wagnière comporte des vers inédits, des corrections de Voltaire et pas moins de huit vers de sa main.

2. Un de ces «manuscrits» (MS2) est en fait une édition imprimée datant de 1863, basée selon son auteur (un compilateur obscur de l'époque) sur un manuscrit qui aurait été alors dans sa possession. Il est possible que ce manuscrit ait en effet existé, mais c'est loin d'être prouvé. Rien ne permet, dans la déontologie de l'édition critique, de classer un imprimé avec des manuscrits. Pourquoi Cronk a-t-il suivi cette démarche curieuse? Peut-être pour pouvoir dire (et il le dit) que son manuscrit, qui n'en est pas un, n'avait pas été répertorié par l'auteur de ces lignes dans son inventaire des *manuscrits* de Voltaire.

3. Dans cette édition de 1863, l'éditeur avait présenté en parallèle deux textes du poème, la version classique à gauche et le texte de son «manuscrit» à droite, «de manière à ce que toutes les fois qu'il se trouve une variante, le lecteur puisse y porter les yeux sur-le-champ et sans être obligé à aucune recherche». Cette comparaison était facilitée par l'emploi de caractères italiques pour signaler les différences, mais cela n'a pas empêché Cronk de ne pas remarquer, et de ne pas signaler, plusieurs des variantes de 1863, celles des vers 6, 23, 24, 38, 79, 116...

4. L'éditeur de 1863 indique que son «manuscrit» en accompagnait un autre, le manuscrit des mémoires de Longchamp. Ce dernier document pourrait bien être un des manuscrits de Longchamp qui se trouvent actuellement à la Bibliothèque nationale de France. Le manuscrit de l'*Épître à Horace* l'accompagne-t-il toujours? Cronk ne dit rien à ce sujet.

5. Cronk ne cite pas et n'exploite pas une copie incomplète du poème qui se trouve dans un recueil à la Bibliothèque nationale de France (N. a. fr. 2778) utilisé par plusieurs collaborateurs des *Œuvres complètes de Voltaire*. Cette copie comporte sept variantes inconnues à Cronk.

6. Cronk donne une liste de quatorze éditions du poème, jusqu'à l'édition de Kehl (1784) inclusivement. Il omet la première édition du poème, dont il ignore l'existence, et au moins quatre autres. Une des éditions omises fut publiée à Lausanne par François Grasset, le frère du principal imprimeur de Voltaire à cette époque, Gabriel Grasset. Elle fut faite avec la collaboration de Voltaire et comporte au moins une variante unique pour le poème, variante inconnue à Cronk.

7. L'omission de la première édition du poème surprend, puisque son existence est documentée dans l'édition que dirige Cronk, dans les notes à la lettre D18045. Cette édition est celle qui parut dans le *Nouveau journal helvétique* d'octobre 1772 sur la base d'une copie fournie par Durey de

Morsan, membre de l'entourage de Voltaire. On y retrouve presque toutes les variantes de l'édition de 1863, mais aussi une forme différente d'un des vers les plus célèbres de toute l'œuvre de Voltaire : «J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage», forme dont il n'y a aucune trace dans le travail de Cronk. Question fondamentale pour la genèse du texte : cette publication, est-elle due à Durey de Morsan, ou bien à Voltaire lui-même ?

8. Le texte de base imprimé par Cronk est tiré de ce qu'il a pris à tort pour la première édition et qu'il décrit ainsi: «*Epître à Horace*. n.p. 1772. 8°. 12 p.» Impossible, à partir de ces informations sommaires, de distinguer entre l'édition utilisée par Cronk et d'autres éditions similaires. L'exemplaire de l'Institut et Musée Voltaire de Genève (lequel, selon une note de Charles Wirz, serait identique à celui consulté par Cronk à Paris) n'est pas daté «1772» comme Cronk l'indique, l'édition ne porte aucune date. Par contre, sa date de publication nous est connue, grâce à une annotation manuscrite sur l'exemplaire de Genève, exemplaire inconnu à Cronk: elle est sortie le 4 janvier 1773. D'ailleurs, cette édition de 12 pages est en réalité un tirage à part d'une autre, les *Lois de Minos* de 1773, et aurait dû être traitée en conséquence.

9. *Last, but not least*, un exemplaire d'une des éditions répertoriées par Cronk se trouve dans la bibliothèque de Voltaire à Saint-Petersbourg et porte, selon le catalogue de la bibliothèque de Voltaire publié en 1961, des corrections manuscrites. Cronk ignore l'existence de cet exemplaire et par conséquent les corrections manuscrites qu'elle renfermerait ne figurent pas dans son édition. Également inexploités par Cronk sont les exemplaires corrigés de volumes d'éditions des œuvres de Voltaire contenant l'*Epître à Horace*.

De telles carences sont incompatibles avec la notion d'édition critique, et même avec la notion d'édition dans l'acception la plus simple du terme.

Cet état de choses est-il typique des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la direction de Nicholas Cronk ? Oui, hélas, et on pourrait en citer de nombreux autres cas. Si nous avons choisi de porter notre attention, dans un premier temps, sur l'*Épître à Horace*, c'est pour ne pas mettre indûment en cause les collaborateurs de l'édition, dont la plupart étaient en droit d'attendre de la direction de l'édition, comme il est de règle en pareille entreprise, de l'aide, des observations et des conseils, bref toutes les interventions éditoriales indispensables à la réalisation d'un projet qui vaille la peine d'être publié. Les *Œuvres complètes de Voltaire* ne sont malheureusement plus dans ce cas.

La remède, s'il n'est pas trop tard d'en parler, comporte au moins quatre actions. Un changement de direction, bien entendu. Un changement de politique éditoriale, celle en vigueur voulant qu'une édition vite et très mal faite vaut mieux qu'une édition préparée avec le soin que mérite le corpus voltairien. L'engagement de correcteurs compétents et motivés. Et la restitution des droits du comité exécutif de l'édition, comité indépendant responsable de la création du projet en 1967 et dont les droits littéraires ont été unilatéralement écartés en 1998 par la Voltaire Foundation, éditeur commercial de l'édition.

Aux voltairiens d'agir : écrire au vice-chancelier de l'université d'Oxford (john.hood@admin.ox.ac.uk) et au président de la Voltaire Foundation (tim.gardam@st-annes.ox.ac.uk).

Andrew Brown  
Ferney-Voltaire, le 30 mai 2007